



Comité de suivi Réforme Territoriale

Compte rendu 4 juillet 2016

Etaient présents

Administration : E. Le Guern (SG/DRH); C. Ferreol; (SG/DRH/QS); P. Carron (SG/SPES) N. Courseaux (SG/DRH/RS1); R. Nigon (SG/DRH/ROR2); C. Leray (DRH/MGS4); A.E. Ouvrard (chargée mission RH) T. Vatin (DREAL BFC); Jean-Marc Acremann (directeur du CVRH de Tours).

Pour la CFDT: Florence Clauzon, Maryse Joint.

Autres OS : CGT, FO, UNSA, Solidaires, FSU.

Déclaration préalable CFDT

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La CFDT est soulagée de voir le texte de l'application du versement de la PARRE, enfin sortir de terre.

Certains agents attendent depuis janvier les modalités de versement de cette prime.

Nous espérons que le ministère suivra de près l'établissement des arrêtés de versement des primes, pour ne pas rajouter aux agents des difficultés financières en plus des difficultés de prise de poste.

Enfin, la CFDT rappelle que la fusion des DREALs a engendré des difficultés pour des agents qui subissent la loi Notre, notamment des mobilités forcées déguisées.

Je vous remercie de votre attention.»

M. Le Guern préside la réunion et rappelle l'ordre du jour:

1. Bilan et suites du pré-positionnement
2. Point sur les CAP et les cas prioritaires éventuels,
3. Présentation de la note de gestion sur la PARRE,
4. Avancement du plan ministériel d'accompagnement avec un focus sur le management à distance.

Documents remis pour la réunion :

http://www.cfdt-ufetam.org/dossiers/fonctpubl/doc16/rt_management_distance_04-07-16.pdf

http://www.cfdt-ufetam.org/dossiers/fonctpubl/doc16/rt_accompagnement_cmvrh_04-07-16.pdf

http://www.cfdt-ufetam.org/dossiers/fonctpubl/doc16/rt_bilan_prepositionnement_27-06-16.pdf

En introduction M. Le Guern indique qu'il n'y aura pas de réponse point par point, compte tenu de l'arrivée dans quelques jours de la nouvelle secrétaire générale, Madame Régine Engström, mais qu'il prend note des échanges pour lui transmettre lors de sa prise de fonctions.

Il précise qu'en ce qui concerne la note de gestion sur la PARRE, elle ne fait pas l'objet de négociations mais d'une écoute de la réaction des OS avant envoi dans les services.

Un relevé de décisions sera pris suite à ces comités de suivi.

1. Bilan du pré-positionnement

C.Ferreol présente le dernier tableau RH finalisé le 27 juin 2016 :

Sur les 5200 agents concernés par le pré-positionnement, 99% ont trouvé un poste soit lors de la première proposition d'affectation soit dans les 3 propositions de choix alternatifs. Restent des agents en phase de discussion, en attente de réponse, en congé maladie ou entrant dans les plans de succession selon l'engagement pris par la circulaire de septembre 2015.

L'estimation des bénéficiaires de la PARRE peut être supérieure à ce qui était prévu initialement, mais en concertation avec les OS il a été convenu un élargissement des postes bénéficiaires.

Le tableau faisant état des agents bénéficiaires de la PARRE est provisoire et sera affiné au fil du temps.

En réponse à une demande d'explication de la part de la CFDT concernant la différence du nombre d'agents prépositionnés en DREAL LRMP entre le 20 et le 27 juin, C. Ferreol a indiqué qu'il y avait une erreur de transcription dans le premier tableau.

C. Ferreol signale que le nombre de postes totaux est plus important que le nombre d'agents positionnés dans certaines DREAL parce qu'il y avait des postes vacants au moment de la fusion.

M. Le Guern complète la présentation en indiquant que les chiffres présentés dans le tableau donnent des ordres de grandeur, ainsi les 512 postes supprimés ou transférés couvrent une variété de situations, certaines DREAL sont en sureffectifs d'autres en sous effectifs.

Il souligne que la PARRE doit pouvoir bénéficier de manière large et non restrictive, que les moyens sont assurés sur les estimations prévues. Il indique par ailleurs concernant les agents qui ne sont pas encore pré-positionnés, qu'il va falloir réfléchir aux organisations pour leur trouver un poste qui convienne mieux à leurs contraintes. Le tableau permet de voir si l'on est bien orienté ou si l'on a besoin d'un correctif.

M. Le Guern indique que si un agent n'a pas bien compris ou s'il s'est trompé lors du la procédure de pré-positionnement sur le contenu d'un poste, il a la possibilité de faire un recours gracieux dans un premier temps, puis un recours en CAP. Les recours éventuels seront examinés avec bienveillance.

A la remarque de la CFDT sur l'urgence de la situation pour le versement des primes, M. Le Guern signale que les arrêtés collectifs qui doivent être pris dans le cadre de la réforme territoriale pour chaque DREAL, devraient être réalisés pendant l'été.

Les OS regrettent que les chiffres donnés au comité de suivi n'aient pas été débattus localement dans chaque DREAL avant transmission.

2. Point sur les CAP

C. Leray expose que pour les CAP de février et juin 2016, selon la circulaire du 28 novembre 2015, il a été établi un tableau des agents par corps et un tableau des pré-positionnements.

Pour les 3 ministères le ministère Environnement/Logement (MEEM/MLHD), le ministère de l'Agriculture (MAAF) et le ministère de l'Economie et des Finances (MEF) :

- Le MEEM/MLHD

En février 2016, il y a eu le pré-positionnement des agents de la DREAL Bourgogne Franche Comté et l'encadrement de la DREAL Normandie.

Le 30 mai 2016 il a été réalisé 149 tableaux qui ont été diffusés dans les CAP de tous les ministères.

En juin 2016 il a eu le pré-positionnement des agents de la DREAL Alsace, Champagne, Ardennes, Lorraine et de la DREAL Auvergne, Rhône, Alpes ainsi que de la DREAL Nord, Pas de Calais, Picardie.

105 tableaux ont été présentés.

Pour les catégories A les OS ont demandé une réunion technique (ITPE, Attachés) qui doit avoir lieu cette semaine.

Pour les catégories B et C les OS n'ont pas réagi, pas de cas signalé.

- Le MAAF

La position a été d'analyser en CAP que les changements de résidence pour les DRAAF

Pour les corps administratifs, le tableau a été présenté pour info.

- Le MEF

Pour les corps techniques, le tableau a été envoyé moins de 15 jours avant la CAP (délai réglementaire 15 jours) il a été convenu la réalisation d'une CAP par voie électronique.

Pour les corps administratifs il n'y avait pas de mobilité et pas de tableau présenté.

Une réunion avec la DRH Finances est prévue cette semaine pour analyser la manière d'élaborer les actes juridiques d'affectation.

Pour les autres ministères dont le ministère de l'Intérieur il y a 19 corps et donc 19 gestionnaires, dont 2 à 3 noms par corps.

28 tableaux ont été conservés par DRH/MGS4 pour connaître le mode de gestion du MEF.

Un contact sera pris d'ici le 15/30 juillet avec le MEF pour savoir comment présenter les choses afin que ce soit plus simple pour les agents.

Les DREAL qui n'ont pas encore envoyé les tableaux vont travailler cet été sur les différents tableaux qui seront disponibles à l'automne.

La CFDT a demandé de pouvoir disposer d'une synthèse des éléments par écrit, l'administration a indiqué qu'il n'était pas facile de faire la synthèse de 149 tableaux mais qu'il était possible de transmettre la synthèse présentée oralement.

3. Présentation de la note de gestion sur la PARRE

Cette note de gestion a été adressée aux OS pour recueillir leurs observations avant la réunion. Seule la CFDT a fait des observations.

R. Nigon a indiqué qu'une des observations formulées, concernant la prise en charge des frais de résidence, dont la demande doit être effectuée dans le délai de 12 mois à compter du

changement de résidence et pour laquelle la CFDT avait demandé une souplesse compte tenu de la sortie tardive de la note de gestion, ne pouvait être retenue car contraire au texte (p.10 de la note cf lien ci-dessous) .

http://www.cfdt-ufetam.org/dossiers/fonctpubl/doc16/rt_projet_note_gestion_parre_juin_2016.odt

En revanche l'ensemble des autres observations n'ont pas fait l'objet de commentaire de la part de l'administration et devraient être prises en compte.

M. Le Guern a laissé, compte tenu du calendrier contraint, une semaine aux OS n'ayant pas formulé d'observations pour faire part de leurs remarques sur la note de gestion.

Sur l'insistance de la CFDT concernant les délais de la mise en paiement de la PARRE, l'Administration a fait savoir qu'elle ne pouvait pas s'engager.

Il sera bien précisé que c'est la DREAL qui se restructure qui versera la PARRE.

La date de prise en compte pour le versement de la PARRE est la date d'effet de l'arrêté.

Une note sur le maintien des rémunérations devrait suivre en septembre.

4. Accompagnement par le CMVRH

J.M. Acremann indique qu'un dispositif national est mis en place pour accompagner les services mais que tout agent peut faire l'objet d'un accompagnement.

Sur les actions managériales conduites par la PFRH sous la responsabilité des préfets de région, J.M. Acremann précise que ces actions sont proposées sur la base des différents services dont les DREAL et les CVRH. Il mentionne qu'il n'a pas de retour sur les formations réalisées dans ce cadre mais que le CMVRH est ouvert pour travailler avec la PFRH afin d'avoir un regard croisé, mais que le ministère a voulu porter lui-même ses formations.

Sur la question des moyens du CMVRH qui est très sollicité, J.M. Acremann évoque les mêmes contraintes que les autres services de l'État avec une mutualisation des capacités de production.

Il rappelle les formations et l'accompagnement proposés par le CMVRH :

les mobilités /carrières, les accompagnements avec les services d'accueil, les offres métiers au niveau national pour répondre aux besoins de formation prise de poste, ainsi qu'une feuille de développement régional (ZGE) des compétences avec une stratégie à 3 ans avec l'élaboration d'un guide ministériel d'ici 2 ans.

Sur le management à distance J.M. Acremann souligne que l'offre est nationale avec un cahier des charges national. Il signale que les formations prévues sont courtes (2 jours) afin que les agents puissent se libérer plus facilement. Ces formations sont complétées par des séminaires. Il est créé des groupes de co-développement (managers de plusieurs DREAL). A l'automne il est prévu des actions sur les fondamentaux du management. En 2017 un complément de formation sera effectué sur les pratiques managériales avec un retour sur les formations réalisées.

A la demande de la CFDT d'avoir un bilan sur les formations suivies par les agents,

C. Ferreol a précisé que les agents suivis par le CMVRH seront indiqués en complément dans le tableau sur le pré-positionnement.

La CFDT fait remarquer que 270 entretiens dans le cadre de la réorganisation, c'est encore trop peu compte tenu du grand nombre d'agents concernés. L'Administration en convient.

Relevant l'allusion de l'Administration au comité de suivi ADS/Atesat, la CFDT souhaite vivement qu'un suivi sérieux et qu'un bilan post réorganisation soit fait pour éviter de renouveler les mêmes erreurs que l'on constate à chaque réorganisation. Ce bilan n'a jamais été fait par le comité de suivi ADS/Atesat et on en mesure les conséquences aujourd'hui.